

▶ Ses missions

L'animateur multimédia d'espace public numérique est aussi appelé, médiateur internet, numérique ou animateur TIC, conseiller et assistant en technologie de l'information et de la communication.

- > L'animateur multimédia a pour mission de faire découvrir et partager les connaissances et les pratiques numériques pour faciliter l'accès de tous aux services et aux innovations de l'Internet des des Nouvelles Technologies de l'information et de la communication.
- > Il intervient dans les lieux d'accès public à Internet (espaces publics numériques, centres socio-culturels, bibliothèques, médiathèques).
- > Il propose et accompagne des projets individuels et collectifs, avec un accueil adapté (enfants, seniors, demandeurs d'emploi, familles, associations, TPE, habitants).



L'animateur multimédia assiste des populations aux caractéristiques différentes (enfants, seniors, demandeurs d'emploi, etc.) dans leur usage des outils informatiques au travers d'activités (animation, ludique, administrative, citoyennes, techniques).



C'est un métier à la croisée de domaines technologiques, pédagogiques et d'animations.

▶ Où intervient-il ?

Il peut exercer ses fonction dans des lieux publics ou associatifs dédiés à l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication ou en bibliothèque, médiathèque, maison des jeunes et de la culture, centre social, maise de l'emploi, points information jeunesse, etc.).

Il travail au sein de sa structure d'accueil, seul ou en équipe, souvent en partenariat avec des acteurs locaux (école, associations, etc.).

Pédagogie

Ecoute

Relationnelles

Patience

▶ En résumé

- Activités 1** Encadrement d'actions d'animation et de développement local autour des TIC.
- Activités 2** Assurer l'accueil et l'information du public, analyser ses demandes et ses besoins.
- Activités 3** Etablir un programme d'animations et d'actions à visées pédagogiques.
- Activités 4** Concevoir des scénarios d'animation d'ateliers, d'événements autour du numérique en fonction des besoins des publics, des objectifs définis avec la collectivité.
- Activités 5** Conduire des actions d'animation, d'initiations, individuels ou collectifs.
- Activités 6** Présenter les principaux services de l'Internet, développer les capacités à les utiliser en autonomie, sensibiliser aux règles de sécurité et de civilité.
- Activités 7** Mettre en oeuvre l'accès aux ressources documentaires en fonction des usages.